



Les Associations d'Habitants de Grenoble-Alpes Métropole

La METROPOLE POUR LES NULS

La vision de CIVIPOLE

La Métropole et les habitants, les usagers, les citoyens

CIVIPOLE est convaincu que la démocratie locale a besoin, pour exister, du triptyque :

- **Maîtrise d'ouvrage** portée par l'élu politique
- **Maîtrise d'œuvre** portée par le professionnel
- **Maîtrise d'usage** portée par l'habitant

Chaque catégorie est évidemment entendue comme incarnée par une personne et par les organisations dans lesquelles elles agissent.

Depuis 2014, CIVIPOLE s'est posé la question des conditions d'une participation qui suscite l'adhésion des habitants pour que se réalise la démocratie locale.

Voici celles que nous avons considérées comme nécessaires.

- 1) Grenoble-Alpes Métropole met en place un réseau d'accès à la Métropole par bassin de vie infra-métropolitain : point d'accueil unique, un référent (élu ou technicien) qui dans le quartier ou le hameau veillera à la prise en charge des problèmes qui se règlent au niveau intercommunal.

- 2) La Métropole reconnaît et soutient les espaces d'initiative citoyenne, en particulier associative, point de départ pour une politique métropolitaine associative.
- 3) La Métropole crée des lieux d'information et de concertation pour les projets concernant plusieurs communes.
- 4) La Métropole soutient toute action visant à faire connaître la Métropole :
 - Ce qu'elle fait et pourquoi elle le fait
 - Rend compte du budget métropolitain devant les citoyens
 - Rend visible l'implantation territoriale de la Métropole
 - Carte des équipements et espaces sous responsabilité Métropole
 - Sectorisation de la relation avec les usagers
 - Fait un point systématique dans les conseils municipaux
- 5) La Métropole s'assure d'une répartition équilibrée des équipements de proximité.
- 6) La Métropole engage un débat public sur la prise de compétence sur les petits équipements communaux dont l'audience dépasse la commune, en faisant ressortir ce que cela représente financièrement et en ressources humaines.
- 7) L'articulation entre les différents niveaux communaux et intercommunaux dans une négociation multipartite
 - Le respect des dispositifs existants dans les quartiers
 - La reconnaissance des différences territoriales et l'invention de politiques publiques nuancées, c'est-à-dire de dispositifs qui en évidence les différences plutôt que les gommer (exemple : une politique d'aménagement des coteaux).
 - Le renforcement de l'information des élus communaux de toutes les communes, en s'assurant du respect des obligations réglementaires de rapport au Conseil Municipal, obligations qui pourraient être inscrites dans une « Charte des Elu.e.s de la Métropole ».
 - Une information régulière sur les transferts d'agents communaux vers l'intercommunalité et sur les économies réalisées. Un tableau de ces transferts devrait être accessible à tous.
 - L'incitation des habitants et associations à s'adresser directement aux élus de la Métropole
 - La mobilisation pour un suffrage universel direct pour l'élection des conseillers métropolitains.
- 8) Des cycles pédagogiques annuels permettant de mieux comprendre les rôles et les missions de la Métropole. Ces cycles seraient communs aux habitants, élus et agents des communes, élus et agents de la Métropole.

- 9) La mise en ligne d'une documentation (cartographie, tutoriels, ...) illustrant la répartition des compétences entre les acteurs du territoire et indiquant les responsables à contacter.
- 10) Une information régulière et pédagogique sur la construction de la Métropole dans son magazine, dont l'exhaustivité de la distribution doit être recherchée.
- 11) Les instances métropolitaines de participation, qui ont un rôle incitatif dans le dialogue et débat y compris sur des thématiques qui ne sont pas du ressort de la Métropole, doivent chercher à se faire connaître et à partager leurs travaux, en :
- Suscitant des contributions des conseils et associations de quartier
 - Représentant mieux la diversité de la population et les bassins de vie
 - Organisant des réunions décentralisées par grands secteurs
 - Ouvrant le débat sur les conditions de mise en œuvre de différents outils tels que panel citoyen, tirage au sort, alerte citoyenne, ...
- 12) La Métropole recherche l'avis des habitants et des associations suffisamment en amont des projets pour en faire bouger les lignes ; cela passe par :
- Mise en place d'un agenda métropolitain annuel pour une meilleure visibilité des grands projets de la Métropole et des communes. Cet agenda s'assurerait que les démarches de concertation importantes soient bien réparties dans l'année.
 - Pour les enquêtes publiques, une publicité (media audiovisuel, en ligne, presse écrite) plusieurs semaines avant qu'elles aient lieu, en donnant lieu à des explications publiques aux habitants.
 - Un retour des commissaires-enquêteurs en réunion publique, montrant que chacun, a été entendu et soulignant les réserves.
- 13) La culture pour faire naître un esprit métropolitain
- Projet d'expositions artistiques, qui font du lien entre les quartiers et hameaux dans un cadre métropolitain
 - Promotion des animations (vide-greniers, fête de quartier ou de village, animation générationnelle, ...)
 - Soutiens des espaces culturels de proximité (bibliothèque, MIC, Maison des Habitants, ...)
- 14) Il est nécessaire de passer d'un territoire institutionnel à un territoire de projet, ouvert sur les territoires voisins, par :
- Une consultation des habitants sur l'avenir de la Métropole
 - Le déploiement de panneaux indiquant l'entrée dans la Métropole
 - Une incitation à développer des projets dépassant les limites communales et intercommunales

Ce que fait CIVIPOLE.

- Partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole dans le Réseau Territorial de la Participation (R.T.P.) pour installer une culture de la participation citoyenne à l'échelle de la Métropole dans toutes ses communes.
- Présence continue dans les instances participatives depuis leur mise en place
- Organisation de cet évènement **La METROPOLE POUR LES NULS** pour favoriser l'appropriation du fait métropolitain par les habitants.

CIVIPOLE veut rappeler la nécessité d'une écoute approfondie des aspirations des habitants, sur l'ensemble du territoire.

Donnons la parole à ceux qui ne l'ont pas pour des raisons multiples qui vont de la timidité à la crainte de ne pas comprendre ou de sentir inutile.

Appuyons-nous sur les associations qui ont fait l'effort de rassembler des personnes, de mettre à disposition de l'information, sur des sujets dont elles n'avaient pas nécessairement conscience. Permettons les échanges dans la plus grande liberté afin d'émettre des avis nourris en profondeur.

Le processus démocratique doit être **lent** pour permettre l'imprégnation des citoyens, **itératif** pour être capable de prendre en compte leurs avis et les soumettre à celui des autres, et **édificateur** pour permettre la construction collective. (Jo Spiegel).

Voici ce que nous voulons.

CIVIPOLE

6 rue du 4 septembre 38000 Grenoble

Tél. : 06.38. 28.41.52

Courriel : civipole@gmail.com